L'UFAP UNSa Justice reçue au ministère : L'avenir pénitentiaire Calédonien ne peut plus attendre !

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 10/11/2026

Le jeudi 5 novembre 2026, l'**UFAP UNSa Justice** a été reçue au ministère de la Justice, place Vendôme, dans le cadre d'une audience consacrée à la situation pénitentiaire en Nouvelle-Calédonie et aux perspectives d'avenir du territoire.

Notre délégation était composée de **Jean-François FORGET**, secrétaire général de l'**UNSa Justice**, **Alexandre CABY**, secrétaire général de l'**UFAP UNSa Justice**, **Rodrigue BRAY**, secrétaire général adjoint, **Alexandre VISSOUVANADIN**, secrétaire national coordinateur des Outre-mer, et **Mikaele KAFIKAILA**, secrétaire local **UFAP UNSa Justice** du centre pénitentiaire de Nouméa.

Elle a été reçue par **Stéphane SCOTTO**, directeur adjoint du cabinet du ministre de la Justice, **Laurence GOLA de MONCHY**, conseillère au ministère des Outre-mer chargée notamment de la justice et de la sécurité, et **Isabelle OSTYN**, conseillère politique civile, libertés publiques et Outre-mer.
Participaient également à cette rencontre **Julien MOLESIN**, adjoint au sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales à la DGAP, ainsi que **Michaël MERCI**, chef du service de l'état-major de la sécurité pénitentiaire à la DGAP.

Après nos déplacements sur le terrain, nos rencontres avec les personnels et les démarches engagées auprès des responsables politiques calédoniens, cette audience devait permettre de franchir une nouvelle étape : **faire passer les réalités pénitentiaires de Nouvelle-Calédonie du constat aux décisions.**
Car derrière les rapports, les projets immobiliers et les arbitrages budgétaires, il y a des femmes et des hommes qui, depuis des années, assurent leurs missions dans des conditions que notre administration ne peut plus considérer comme acceptables.

LE CAMP-EST : DES PERSONNELS QUI ONT TROP LONGTEMPS TENU À BOUT DE BRAS UN SYSTÈME À BOUT DE SOUFFLE

Avec près de 600 personnes détenues pour 414 places et un taux d'occupation dépassant 210 % en maison d'arrêt, le centre pénitentiaire de Nouméa demeure confronté à une surpopulation préoccupante.
Au-delà des chiffres, notre camarade Mikaele KAFIKAILA a rappelé ce que les personnels ont traversé : les mutineries successives, les prises d'otages, les agressions et les événements de 2024, durant lesquels des agents ont dû défendre leur établissement alors que leurs propres familles étaient exposées aux violences qui frappaient le territoire.

Malgré un manque de matériel criant et des conditions difficiles, ces collègues ont accompli leur devoir et ont tenu. Aujourd'hui, l'administration doit prendre pleinement ses responsabilités.



L'**UFAP UNSa Justice** a dénoncé l'isolement des personnels, les insuffisances des effectifs et les limites d'organigrammes devenus inadaptés aux réalités de la détention. L'administration s'est engagée à effectuer un travail sur le taux de couverture.

Il nous a été présenté un programme de travaux de sécurisation et de remise à niveau du Camp-Est, portant notamment sur les cours de promenade, les cuisines, les locaux des équipes locales de sécurité pénitentiaire et la vidéosurveillance.
Ces investissements étaient nécessaires. Ils ne sauraient cependant dispenser l'administration d'une réflexion sur les effectifs, les postes protégés, les accès et la sécurité périmétrique.

La sécurité ne peut dépendre durablement du courage des personnels ni de leur capacité à compenser les insuffisances de l'organisation.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT : DES PERSPECTIVES, MAIS ENCORE TROP D'INCERTITUDES

Le projet d'un nouvel établissement pénitentiaire a occupé une place centrale dans les échanges.
Le ministère a confirmé que les investigations se poursuivaient sur le foncier identifié dans le secteur de Ducos/Koutio-Kouéta. Des études géotechniques doivent permettre de déterminer les possibilités réelles de construction, notamment en raison de la nature des sols.
Le Garde des Sceaux a mandaté le Haut-Commissaire afin d'exécuter ces travaux d'expertise. Les premiers résultats sont attendus au cours du premier semestre 2027, avec une perspective de programmation budgétaire à partir de 2028.
L'hypothèse actuellement étudiée repose sur une structure d'environ 250 places, susceptible d'évoluer, associée au maintien du Camp-Est et à sa réhabilitation.
Pour l'UFAP UNSa Justice, cette première orientation ne saurait constituer une réponse suffisante aux besoins du territoire.

Notre organisation continue de défendre une capacité pénitentiaire dimensionnée sur les besoins réels et futurs, avec des établissements spécialisés et adaptés aux différents publics, des régimes de détention cohérents et des moyens humains anticipés dès la conception.
Nous refusons qu'un nouvel établissement soit pensé uniquement pour absorber la surpopulation d'aujourd'hui, sans répondre aux besoins de demain.
La question du mode de construction a également été abordée. Notre organisation a défendu la nécessité de prendre en compte les compétences et les entreprises calédoniennes dans les futurs marchés, sans renoncer aux exigences de sécurité, de qualité et de délais.

Construire une prison ne suffit pas. Encore faut-il penser l'administration pénitentiaire que nous voulons pour la Nouvelle-Calédonie dans les prochaines décennies.

LE SPIP : LA RÉINSERTION NE PEUT PLUS ÊTRE LAISSÉE AU SECOND PLAN

L'**UFAP UNSa Justice** a particulièrement insisté sur les conditions de travail des personnels du service pénitentiaire d'insertion et de probation.
Avec plus de 2 500 mesures suivies en milieu ouvert, des locaux inadaptés, parfois insalubres, et des besoins humains insuffisamment couverts, les personnels du SPIP exercent leurs missions dans des conditions qui appellent des réponses immédiates. Cette situation concerne également le milieu fermé, où des investissements et des travaux de réhabilitation des structures sont indispensables pour garantir des conditions de travail adaptées aux missions des personnels.



Nous avons rappelé que la politique pénitentiaire ne peut se limiter à la construction de places de détention. Renforcer le milieu ouvert, accompagner les personnes placées sous main de justice et prévenir la récidive participent pleinement de la sécurité du territoire.

À notre demande, le cabinet a chargé l'administration pénitentiaire de produire, sous trente jours, un état des lieux portant sur la situation immobilière et les ressources humaines du SPIP.

L'**UFAP UNSa Justice** suivra cette échéance avec attention et a rappelé que des solutions rapides doivent être engagées.

Un diagnostic supplémentaire ne saurait devenir un prétexte pour différer les mesures indispensables.

KONÉ ET LES STRUCTURES ALTERNATIVES : AUCUNE SOLUTION AU DÉTRIMENT DE LA SÉCURITÉ

La situation du centre de détention de Koné a également été portée à l'attention des cabinets ministériels.
Notre organisation a alerté sur les vulnérabilités de son enceinte, les difficultés de sécurisation et les risques liés à son environnement géographique.
Une revue spécifique des besoins sécuritaires doit être organisée avec les services compétents.
Concernant le projet de quartier de semi-liberté envisagé sur le site de l'ancienne école de Tindu, une capacité d'environ 50 places a été évoquée.
L'**UFAP UNSa Justice** a rappelé que ce type de structure ne pouvait être envisagé sans une étude sérieuse des conditions de sûreté, des déplacements, de l'environnement immédiat et des publics susceptibles d'y être accueillis.
Une solution immobilière ne devient pas une bonne solution pénitentiaire par le seul fait qu'un bâtiment est disponible.

LE RETOUR DES ORIGINAIRES : UNE POLITIQUE À CONSTRUIRE, PAS UNE PROMESSE À ENTRETENIR

L'avenir pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie ne peut être dissocié de celui des agents originaires du Pacifique actuellement affectés dans l'Hexagone.
Au cours de cette audience, l'**UFAP UNSa Justice** a rappelé les difficultés rencontrées par ces personnels : éloignement familial, conditions d'installation parfois précaires, manque d'accompagnement à l'arrivée et perspectives de retour insuffisamment lisibles.

Nous avons défendu la nécessité de construire une véritable politique de mobilité, articulée avec les futurs besoins en effectifs du territoire.
La direction des ressources humaines a reconnu plusieurs difficultés et annoncé un travail sur l'information des candidats, les conditions d'accueil et d'accompagnement des personnels, ainsi que sur certaines dispositions indemnitaires.
Pour notre organisation, ces premières pistes devront aller plus loin.

On ne peut demander à des agents de quitter leur territoire, parfois pour de longues années, sans leur donner une perspective claire sur leur parcours professionnel et leur retour.

Les futurs emplois créés en Nouvelle-Calédonie devront également permettre d'absorber une partie des personnels originaires actuellement éloignés, sans reproduire les déséquilibres de mobilité existants.



DES ENGAGEMENTS À SUIVRE, UNE RESPONSABILITÉ À ASSUMER

Cette audience a permis d'obtenir plusieurs orientations de travail : un diagnostic du SPIP sous trente jours, la poursuite des études du nouvel établissement, l'examen des besoins de sécurisation et l'ouverture de travaux sur l'accompagnement des personnels ultramarins.
Nous prenons acte de ces engagements.
Mais les personnels calédoniens connaissent trop bien la différence entre une intention, une étude, une annonce et une décision effectivement mise en œuvre.
L'**UFAP UNSa Justice** continuera donc de porter une stratégie globale : **sécuriser immédiatement les structures existantes, renforcer les établissements et le SPIP, préparer les besoins humains et bâtir un dispositif pénitentiaire cohérent pour l'avenir du territoire.**

Notre démarche ne s'arrête pas aux portes des ministères. Elle se poursuivra auprès de l'ensemble des acteurs institutionnels et politiques susceptibles de faire avancer ce dossier.
À ceux qui, au Camp-Est, à Koné, au SPIP et dans l'ensemble des services pénitentiaires calédoniens, continuent d'assurer leurs missions malgré les difficultés, nous voulons adresser un message clair :
Votre engagement ne doit plus servir d'excuse à l'insuffisance des moyens. Votre sécurité, vos conditions de travail et votre avenir professionnel doivent désormais guider les décisions.
La Nouvelle-Calédonie a déjà trop attendu.

RECONNAÎTRE LES DIFFICULTÉS NE SUFFIT PAS, L'UFAP UNSa Justice EXIGE QUE L'ADMINISTRATION Y REPONDE !

L'UFAP UNSa Justice, la force du collectif, au-delà des distances.

Le Secrétaire Général, Alexandre CABY
Le secrétaire national, Alexandre VISSOUVANADIN
Le secrétaire local du CP NOUMEA, Mikaele KAFIKAILA

